

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 MARS 2024

LE DIX-NEUF MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE, A 14 HEURES 04,

Le Conseil d'administration de l'association SOCIETE CHIMIQUE DE FRANCE s'est réuni au siège sur convocation du président.

Il a été établie une feuille de présence signée par les membres présents, physiquement ou en visioconférence, en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le cabinet FM Richard, commissaire aux comptes titulaire de l'association, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Stanislas POMMERET en qualité de président de l'association. Il est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Stéphane COUSSAN, secrétaire général de l'association.

Plus du tiers des administrateurs étant présents, physiquement ou en visioconférence, ou représentés, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

1. Approbation du PV du CA du 24 janvier 2024 (reporté suite à un problème d'envoi).
2. Communication (Olivia Pradel et Jérémy Dhainaut)
3. L'actualité chimique (Capucine Viollet et Patricia Pineau).
4. Création du GT « Chimie des Origines », Axel Löfberg.
5. Point Présidence.
6. Secrétariat Général.
7. Point trésorerie. Présentation et vote des comptes 2023, en présence du commissaire aux comptes.
8. Point élections : Axel Löfberg. Validation de la commission électorale et du calendrier. Modalités d'interprétation des résultats en cas de candidatures multiples au CA (un/une candidat/te sur différents postes/collèges) (vote d'une motion).
9. Point VP Jeunes et Communication (Jérémy Dhainaut), et Relations Extérieures (Aura Tintaru)
10. Questions diverses.

Le président ouvre la discussion.

Madame Gilberte CHAMBAUD (non membre) est présente à la réunion : aucune intervention de sa part n'étant prévue, elle quitte la séance.

Sur la création du groupe thématique « chimie des origines »

Madame Pauline POINOT prend la parole au sujet de ce groupe :

Le président serait Monsieur Grégoire DANGER et la vice-présidente serait Madame Pauline POINOT. Monsieur Yann TROLEZ serait le trésorier et Madame Ninette ABOU MRAD la secrétaire.

La thématique des origines porte sur l'origine des systèmes planétaires, solaires. Elle s'intéresse aussi à l'origine du vivant, d'où vient la matière organique qui nous constitue. L'origine de la matière est liée à la formation et la rupture de liaisons, réactivité moléculaire catalysée par des minéraux. Les processus à l'origine du vivant sont donc naturellement associés à la chimie.

Le PEPR Origine regroupe des chercheurs en astrophysique, les chimistes y sont peu représentés alors que la chimie va apporter grandement à la recherche sur l'origine des systèmes planétaires.

Il existe des initiatives interdisciplinaires mais portées par des astrophysiciens.

Plusieurs divisions impliquées :

- Chimie physique
- Chimie organique et inorganique
- Chémobiologie : chimie et vivant

Et sous thématiques de la division chimie organique :

- Chimie organométallique
- Réactivité moléculaire
- ...

Objectifs :

- Identifier les chercheurs et leurs recherches ;
- Renforcer les interactions.

Actions :

- Mener des ateliers ;
- Journée PEPR origine / PNP / SFE / EUROP ;
- Conférences exobiologies jeunes chercheurs ;
- Atelier distinguer la biologie du non-biologique.

Madame Emmanuelle SCHULZ précise que le rattachement à la DCO semble intéressant pour la SCF et le GT origine ; fonctionnement commun : les GT sont présents lors des réunions de bureau et manifestations.

Monsieur Boris VAUZEILLES indique qu'il a déjà eu discussion avec Madame Pauline POINOT à ce sujet et qu'il s'agit d'une thématique importante, la SCF a tout intérêt à ce que le groupe y soit rattaché.

Monsieur POMMERET, en tant que président de la SCF et aussi en tant que scientifique, a accueilli la proposition de rattachement avec grand plaisir.

Monsieur Axel LÖFBERG rappelle que la création d'entité passe d'abord par la validation du conseil d'administration et c'est ensuite en assemblée générale que la création est actée.

16 voix pour, 2 voix contre : la résolution est adoptée à la majorité.

Le président invite Madame Capucine VIOLLET à se présenter

Madame Capucine VIOLETT a rejoint « l'Actualité Chimique », en qualité de coordinatrice éditoriale, et est ravie de rejoindre l'équipe qui prépare actuellement l'édition de mai.

Madame Olivia PRADEL intervient concernant le problème des mailing lists

Il existe un problème au niveau des listes de diffusion, une solution est en cours.
En cas de besoin d'une liste des membres, elles peuvent être demandées à Olivia.

Le Président prend la parole à ce sujet : ces listes engendrent beaucoup de difficultés et le bureau essaie de corriger ces défauts. Il a été proposé à chaque division et sections régionales de faire des extractions des listes de membres sous format Excel.

La situation devrait être à peu près normalisée début avril.

Un travail de réflexion est en cours sur la manière dont les adhérents sont gérés, pour qu'il y ait davantage de fluidité entre la base d'adhérents et les mailing lists. C'était prévu lors de la précédente réforme. Chaque président de section et division devait avoir les données macroscopiques des adhérents. Des solutions pour mettre fin à cette difficulté sont recherchées notamment afin que l'impact sur les élections soit minime.

Informations sur les élections et le conseil d'administration qui suivra

Clôture des listes au 29 février 2024, fin des candidatures le 30 avril 2024, puis communication aux membres de la liste des candidats avec leur CV au mois de mai.

Vote du 1^{er} au 30 juin 2024.

Les résultats des élections seront validés le 26 juin 2024 et les convocations au 1^{er} conseil d'administration post élection seront envoyées dans la foulée, conseil qui se tiendra le 12 juillet 2024. Exceptionnellement, il se tiendra à la fois en présentiel et en distanciel (compte tenu du prix des logements à cause des JO).

Tous les détails sont gérés par Monsieur Axel LOFBERG.

Point Secrétaire Général

- Nouveau recrutement au journal « l'Actualité Chimique » de Madame Capucine VIOLETT à la coordination éditoriale ;
- La SCF est toujours à la recherche de deux recrutements en CDI ;
- L'architecte a fait venir des artisans pour faire budgétiser la rénovation de la cave, du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, Monsieur COUSSAN va faire venir une 2^{ème} équipe pour comparer les devis d'autant qu'il s'agit d'une dépense importante ;
- Par ailleurs, il faut également prévoir la rénovation du système de chauffage qui est rouillé.

Point trésorerie et comptes

Le présent CA a été convoqué notamment pour l'arrêté des comptes 2023 de la SCF mais il ne peut se faire aujourd'hui.

Un gros travail a été réalisé par le nouveau cabinet comptable mais l'arrêté des comptes est empêché par l'absence de certains éléments devant être communiqués par les entités.

Une nouvelle date proposée pour l'arrêté des comptes : 21 mai 2024 à 14h (avec convocation du commissaire aux comptes - CAC).

Monsieur KENEUT précise que le CA doit entériner les comptes qui devront ensuite être validés par le CAC et votés en assemblée générale (AG).

Cela permettra au CAC, dans le cadre de sa mission, de vérifier notamment l'efficacité de la 4D.

Il est ici précisé que la réunion du 07/05 est annulée et reportée au 21 mai à 10h.

Précisions de Monsieur INNOCENT

Sur l'évolution de la trésorerie : le calcul des dotations demande un travail manuel et une certaine analyse.

La dotation correspond à 10% du montant des adhésions. Pas forcément corrélé au nombre des membres des divisions car les étudiants non-doctorants cotisent pour 0€ donc n'entrent pas dans le montant des adhésions.

Interdivisions : les montants sont forfaitaires et s'élèvent à 3.500 € chacun pour 2023. Ce montant devra faire l'objet de discussion avec la prochaine mandature, afin de déterminer le montant dont les divisions auront besoin.

Même calcul pour les sections.

Question à se poser concernant les dotations aux sections régionales : il y a des sections où le calcul donne de petites sommes qui ne permettent pas vraiment d'organiser quelque chose > est ce pertinent de donner de petites sommes ? et à quoi peuvent-elles servir ?

Autre sujet : mise en place d'un système pour avoir un retour précis des entités sur leurs dépenses et leurs recettes, ne serait-ce que pour avoir une gestion presque géographique des informations.

Questions importantes qui seront résolues par la prochaine mandature, questions d'ordre politique à se poser.

Augmentation globale de 16,8% en 2023 par rapport à 2022.

A noter que dans les précédents exercices, les éléments étaient arrêtés au 31/10. Monsieur INNOCENT a pris l'ensemble des chiffres jusqu'au 31/12/2023.

Intervention de Monsieur KENEUT

Une solution digitale, qui permet aux présidents des entités d'être impliqués et de pouvoir remonter les informations qui concernent leur entité, est mise en place.

En plus des comptes, Monsieur KENEUT diffusera une note sur les correctifs faits et l'impact sur les comptes 2023.

Le budget des sections pourra être préparé.

Le but est que l'outil perdure et allège le fonctionnement actuel et sécurise notamment les tâches de Madame MAMAN.

Questions Madame Stéphanie HALBERT

- Peut-on avoir les chiffres pour les RJ régionaux et réseau jeunes ?

Pour le réseau jeune national, environ 6.000 € et environ 14.000 € pour les RJ régionaux.

- Quel est le nombre d'adhérents jeunes ?

Réponse du Président : il est pour le moment compliqué de faire ce calcul car le logiciel actuel ne permet pas d'obtenir directement cette information. Il est proposé d'essayer d'y répondre pour le prochain CA.

Monsieur INNOCENT : d'un point de vue comptable, les jeunes rapportent peu, d'où le système forfaitaire. La SCF donne plus qu'elle ne reçoit. Elle donne plus aux jeunes qu'aux seniors. Monsieur INNOCENT précise qu'il ne souhaite pas amener de discrimination entre les adhérents en donnant des données statistiques.

Monsieur KENEUT demande à Madame Stéphanie HALBERT quel est l'objet précis de sa question. Cette dernière souhaite connaître le nombre adhérent jeune et notamment s'ils sont doctorants afin de pouvoir mener des actions adaptées.

- L'augmentation des dotations est-elle due au nombre d'adhérents ?

Monsieur INNOCENT répond que l'augmentation s'explique en réalité par le calcul fait sur 12 mois au lieu des 10 comme les années précédentes.

Monsieur le Président demande à Monsieur KENEUT s'il peut s'exprimer auprès des membres du CA sur le bilan à venir

Monsieur KENEUT précise que le résultat sera à peu près similaire aux années passées, avant correction car la reprise des comptes implique le travail avec un regard nouveau qui a vu la nécessité de certains réajustements :

- Depuis quelques années, la SCF trainait dans ses comptes de vieilles provisions qu'il faut purger ;
- Pour le moment, encore quelques questions en suspens, notamment une créance TVA jamais recouvrée d'environ 49.000 € datant d'avant 2020 et donc prescrite, un compte de liaison périphérique important, des comptes d'attente, un compte séquestre avec la vente EDP, dans laquelle la SCF avait des participations, et des débiteurs divers ;
- Les écritures d'ajustement seront faites et une note explicative sera remise. Ces ajustements n'auront d'incidences que sur la présentation et la lecture des comptes.

Prise de parole de Monsieur LOFBERG sur les élections

Résolution 1

Le Conseil d'Administration arrête la composition suivante de la Commission électorale :

- 4 membres du Conseil d'Administration sortant
 - i. HALBERT Stéphanie
 - ii. POURROY Geneviève
 - iii. GRIFFETTE Nébéwia
 - iv. DHAINAUT Jérémy
- 3 membres de bureaux de sections régionales (non-candidats au Conseil d'Administration)
 - i. BOUDON Julien (BFC)
 - ii. BIGAN Muriel
 - iii. *Vacant*
- 3 membres de bureaux de divisions (non-candidats au Conseil d'Administration)
 - i. GRAS Emmanuel
 - ii. LAGROST Corinne
 - iii. CAPRON Mickaël

- 3 membres de bureaux de bureaux régionaux ou national RJ (non-candidats au Conseil d'Administration)
 - i. ROSSATO Maxime
 - ii. DURIN Gabriel (IdF)
 - iii. *Vacant*

La commission électorale unique aura la charge du suivi et de la validité des élections au CA.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2

Les postes vacants de la Commission électorale pourront être pourvus par cooptation par les membres de la commission, qui en informera le Bureau et le Conseil d'Administration.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3

Le Conseil d'Administration arrête la liste électorale telle qu'extraite de la base de données d'adhérents au 1^{er} mars 2024, comportant 3362 électeurs à jours de cotisation dont 12 personnes morales, sous réserve de vérification de 33 cas d'inscriptions à plusieurs sections régionales, de 10 cas d'inscriptions à plusieurs divisions disciplinaires et d'opérations réalisées avant le 1^{er} mars et en cours d'enregistrement comptable.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4

Les électeurs « Jeunes » sont ceux ayant en principe moins de 35 ans.

Ne disposant dans la base que de l'année de naissance des adhérents et non la date complète, le Conseil d'Administration décide de considérer comme électeurs « Jeunes » tous les adhérents nés à compter de 1989 inclus.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé qu'au 1^{er} avril 2024, toute personne inscrite sur la liste recevra un lien permettant de se connecter sur un site afin de candidater (environnement unique en téléchargeant un document). Ce site sera ouvert tout le mois d'avril.

Résolution 5

Le problème suivant a déjà été rencontré lors des précédents CA : les statuts de l'association prévoient qu'un adhérent peut candidater sur plusieurs postes de la SCF, ce qui implique un problème d'interprétation des résultats.

Ce problème a effectivement été rencontré il y a 3 ans. Une résolution avait dû être adoptée pendant les élections.

Il faut s'assurer que le maximum de postes soient pourvus, qu'il y ait des candidats, éviter les vacances et donner la prévalence à la plus forte représentativité.

Monsieur LOFBERG propose que le vote d'une résolution sur les modalités d'interprétation des résultats en cas de candidatures multiples au CA soit fait à sa prochaine réunion au mois de mai, afin que les membres puissent en prendre connaissance.

16 voix pour et 1 voix contre, la résolution est adoptée à la majorité.

Jury des grands prix de la SCF

Les personnes suivantes sont proposées :

- Anne LESAGE
- Rinaldo POLI
- Gilberte CHAMBAUD
- Philippe POULIN
- Hélène BUDZINSKI
- Azzedine BOUSSEKSOU
- Marc-Jacques LEDOUX

Cette liste a appelé aux remarques suivantes :

Rinaldo POLI et Azzedine BOUSSEKSOU viennent tous les deux du LCC. Pourquoi ce choix ?

Aussi, il n'y a pas d'organicien dans cette liste.

Le président précise par ailleurs qu'il a reçu cette liste la veille du présent CA soit le 18/03/24.

Proposition de résolution : le CA valide les 7 membres du jury proposés sous réserve de l'ajout de 2 personnalités issues de la chimie organique qui lui seront soumises par le bureau national.

Remarque de Monsieur GRAS : pourquoi les personnes proposées au jury ont été contactées avant la validation de ce jury par le CA ?

Madame Aura TINTARU se connecte à 16h10.

3 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions. La résolution n'est pas adoptée.

Point rajouté à l'ordre du jour : demande du groupe histoire de la chimie (GHC) sur sa transformation en division transversale

Monsieur Xavier BATAILLE est le président du groupe histoire de la chimie, Monsieur Éric JACQUES, vice-président, Madame Danielle FAUQUE, trésorière.

Des échanges ont eu lieu avec Monsieur POMMERET sur ce projet de transformation du groupe. A l'origine, le GHC était totalement intégré dans la SCF, puis il a été dissocié car on ne pouvait avoir une association dans une association.

Il s'agit d'une entité spéciale, munie d'un bureau mais pas de trésorerie.

Lors d'échanges avec l'ancien bureau de la SCF, il avait été proposé dès 2019 de transformer le groupe en division car son activité était importante et interdisciplinaire ce qui légitimait sa transformation.

En 2021, Danielle FAUQUE a décliné la proposition car pas assez d'équipe.

Aujourd'hui, l'entité compte 500 adhérents. Depuis sa création, elle a mis en place des webinaires, des colloques et son activité notamment avec les autres divisions est dynamique. De plus en plus de personnes sont actives et prêtes à s'investir dans l'entité.

Sur la question des problèmes patrimoniaux et d'archives du bâtiment rue St Jacques de la SCF, il est précisé que le GHC pourra être actif et impliqué dans le processus ; il est proposé la mise en place de la création d'un fond histoire et patrimoine au sein de la SCF.

Question de Madame Stéphanie HALBERT : pourquoi le groupe veut se transformer en division transversale ?

Réponse de Monsieur Xavier BATAILLE : le problème est que le GHC n'a pas la même représentativité ni le même fonctionnement qu'une division, il se trouve à part, moins intégré et ses membres voudraient changer cela.

Monsieur Xavier BATAILLE soumet d'abord au CA cette proposition de transformation.

Il est alors fait un parallèle avec la commission de la maison de la chimie « chimie et société » qui n'est pas une entité de la SCF. Elle a un statut à part entière, distincte de la SCF. Tous les ans, cette commission organise un atelier sur 3-4 jours auquel la SCF participe.

Monsieur INNOCENT propose que les relations entre la SCF et le GHC soient les mêmes que celle entre la commission « chimie et société » et la SCF.

A noter qu'il n'y a pas de convention entre la SCF et le GHC ce qui est un sujet avec le CAC.

Le GHC est en lien étroit avec les présidents des entités de la SCF pour valoriser l'histoire au sein de la SCF.

Monsieur Ally AUKAULOO propose le statut de groupe transversal.

Monsieur Xavier BATAILLE acquiesce. Le GHC va au cœur de la chimie alors que le public de la Société Française d'histoire de la Chimie est composé d'historiens.

Monsieur Axel LOFBERG s'interroge sur l'existence d'une division spécifique sur l'histoire de la chimie en plus de celle sur l'enseignement de la chimie. Ne faudrait-il mieux pas élargir la division enseignement plutôt que créer une nouvelle division ? avec les difficultés que cela implique.

Monsieur POMMERET précise qu'il faut avant tout bien déterminer le périmètre du groupe pour créer une division. Il serait utile de prévoir un dialogue avec la division enseignement.

Madame Nébéwia GRIFFETE précise qu'une réunion du groupe de travail Egalité aura lieu dans deux jours, elle pourra évoquer ce sujet à ce moment-là. Elle est déjà en discussion avec la division enseignement.

Compte tenu des élections à venir, le sujet sera probablement décidé par la prochaine mandature.

Point relations extérieures

Madame Aura TINTARU évoque les points suivants :

- elle est en contact avec le Collège Français de Métrologie (CFM) au sujet d'un partenariat avec la SCF pour un échange de liste des adhérents. Cette Société a des contacts d'industriels ce qui présente un intérêt pour la SCF ;
- lors de la réunion de février, il a été abordé le sujet des candidatures ; réflexion sur la mise en valeur du tableau périodique des éléments de l'EuChemS (exemple de l'ajout en double-page dans un numéro de l'AC), la dernière version met en valeur les éléments composant un téléphone portable (souligne la disparition de ces éléments) ;
- le congrès européen EuChemS se tiendra à Dublin au mois de juillet 2024 : il faut motiver les participations des sociétés sœurs, envoyer nos étudiants.

Point VP Jeunes et Communication :

- 9 renouvellements annuels de bureau RJ régional terminés et 2 en cours ;

- Podcast avec Gay Lussac : le dernier numéro est disponible sur Spotify.

Point sur l'actualité chimique

Les intervenants sont partis. Il n'y aura pas de point ce jour.

Approbation du procès-verbal du CA du 24 janvier 2024

Madame Geneviève POURROY souhaite apporter une modification à la rédaction.

L'approbation du procès-verbal sera donc votée lors de la prochaine réunion du CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h09.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire général.

Stéphane COUSSAN
Secrétaire Général



Stanislas POMMERET
Président

